

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 09/37/13-ADD.1

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES
ALIMENTAIRES
TRENTE-SEPTIÈME SESSION
CALGARY (CANADA), 4 – 8 MAI 2009**

**DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MODIFICATION DES NOMS
COMMUNS STANDARDISÉS**

COMMENTAIRES DE :

**CANADA
INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)**

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MODIFICATION DES NOMS COMMUNS STANDARDISÉS:

CANADA :

Le *Projet de plan d'action pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*, préparé par l'OMS et la FAO (CL 2006/44-CAC) indique comme mesure proposée l'amendement de la *Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (NGÉDAP) pour permettre l'emploi de noms établis dans une norme à utiliser en liaison avec une allégation comparative ou une allégation relative à la teneur en éléments nutritifs sur l'étiquette d'un aliment standardisé modifié à condition que les allégations répondent aux exigences qui sont mentionnées dans les *Directives du Codex pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*.

Le document de discussion offre la base pour poursuivre l'établissement des conditions visant à utiliser les noms standardisés modifiés pour des aliments présentant des modifications par rapport à une norme de composition aux fins d'allégations nutritionnelles. Le Canada pense que l'amendement de 4.1 (Nom du produit) de la NGÉDAP contribuerait à protéger la santé des consommateurs, à garantir l'exercice de pratiques loyales dans le commerce alimentaire et à faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

Le Canada est favorable à une recommandation visant à entreprendre un nouveau travail sur ce sujet.

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN):

L'IBFAN n'est pas favorable au nouveau travail proposé visant à modifier les noms normalisés pour incorporer des allégations nutritionnelles dans un nom modifié pour refléter un changement à la composition de l'aliment.

L'IBFAN recommande de mettre fin à ce document de discussion pour les raisons suivantes :

1. Il entraînera à une pléthore de produits alimentaires commerciaux qui seront présentés comme nouveaux et améliorés sans les données scientifiques requises pour prouver qu'ils apporteront des avantages en matière de santé. La réorganisation des allégations nutritionnelles dans les noms des aliments sera source de plus grande confusion chez les consommateurs sans preuve que cela améliorera la nutrition publique.
2. Ce projet de manipulation des noms des aliments accroît considérablement la possibilité de tromper le consommateur. L'IBFAN recommande d'avoir recours à la déclaration quantitative des ingrédients (QUID) pour informer complètement les consommateurs de toute différence dans les ingrédients de divers produits alimentaires. Le QUID permet aux consommateurs d'être informés au sujet d'ingrédients comme : sucres ajoutés, quantité de poisson dans des produits comme les bâtonnets de poisson, la quantité de jus de fruit dans des produits comme les boissons aux fruits, etc.
3. Les modifications proposées aux tableaux peuvent facilement être incorporées dans l'étiquetage suivant le pourcentage en poids ou en volume des ingrédients clés pour faciliter les comparaisons par les consommateurs. Les pourcentages en poids ou en volume des ingrédients clés peuvent être énumérés dans le panneau avant pour permettre aux

consommateurs de décider rapidement et facilement des meilleurs produits alimentaires à acheter.

4. Les tentatives de manipulation des noms des aliments à des fins de marketing ne servent pas les intérêts des consommateurs et sont un gaspillage de ressources.